

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Dictr.
GENERALE
S/9160
17 avril 1969
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 17 AVRIL 1969 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous le texte d'une note du Gouvernement Royal du Cambodge relative à un article de M. Joseph Fried, correspondant de presse américain, sur la présence des équipes militaires spéciales américaines au Cambodge :

"Un correspondant de presse américain, M. Joseph Fried, vient de publier dans le journal Daily News un article révélant que 'les Etats-Unis d'Amérique font passer secrètement au Cambodge des équipes militaires spéciales, à intervalles réguliers pour surveiller les mouvements de troupes et de ravitaillement communistes. Ces équipes dont la tâche principale est de recueillir des renseignements sont transportées à l'intérieur et hors du Cambodge par des hélicoptères. Les opérations sont étroitement contrôlées, un quota est imposé sur leur nombre à entreprendre chaque mois et chaque mission nécessite séparément une permission de Washington. Des mesures strictes contrôlent la distance jusqu'où ces patrouilles peuvent pénétrer au-delà de la frontière et les régions où elles peuvent opérer'.

Le Gouvernement Royal du Cambodge constate que le reportage en question apporte bien la preuve que les Etats-Unis violent délibérément les frontières et le territoire du royaume. Ces atteintes répétées aux droits fondamentaux d'un pays souverain, Membre des Nations Unies, sont des violations évidentes de la Charte des Nations Unies signée par les Etats-Unis d'Amérique.

Il est particulièrement significatif que le Secrétaire d'Etat à la défense, M. Melvin Laird, ait fait remarquer que toutes ces traversées de frontière avaient pour but 'd'assurer la sécurité des troupes américaines', ouvrant ainsi la porte à l'invasion de n'importe quel pays par un tiers sous le seul prétexte de sa sécurité. Si cette affirmation du fait accompli comme règle de droit international ne devait susciter aucune réaction des Nations Unies l'existence même de cette organisation serait injustifiable.

En conséquence le Gouvernement Royal du Cambodge demande à tous les pays Membres de l'ONU de prendre conscience de la gravité de la situation créée par les Etats-Unis dans le Sud-Est asiatique. S'il est admis que l'armée américaine peut impunément franchir les frontières de n'importe quel pays indépendant, les rapports internationaux sont appelés à brève échéance à être régis par l'usage de la force militaire. Dans de telles conditions

l'indépendance des Etats pacifiques pourra être violée à tout moment et sous un quelconque prétexte par des armées étrangères ayant l'avantage d'une supériorité écrasante.

Le Gouvernement Royal espère encore que les Nations Unies oseront se prononcer sans ambiguïté sur le problème posé par l'intervention armée officielle des Etats-Unis au Cambodge; c'est-à-dire sur l'obligation de chacun de respecter ou non les principes essentiels de la Charte et les règles du droit international. Le désintérêt manifeste de l'ONU pour l'évolution de la situation dans le Sud-Est asiatique et les développements de l'agression américaine dans cette région est un danger croissant pour le maintien de la paix mondiale et l'avenir de l'humanité. Le Cambodge, qui a toujours rejeté l'hégémonie des blocs et défendu le droit de chaque nation à la paix dans l'indépendance complète, estime que les Nations Unies doivent jouer le rôle qu'elles se sont assigné lors de leur fondation en exigeant, dans le cas présent, que les Etats-Unis cessent immédiatement leurs opérations militaires en territoire khmer."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH
